

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

COMMUNE DE TETING SUR NIED

PROCES – VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 MARS 2015

ORDRE DU JOUR

1. ACQUISITION FONCIERE ET ALIENATION FONCIERE,
2. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE LA RENATURATION DU BASSIN VERSANT DE LA NIED ALLEMANDE ENTRE LA CONFLUENCE DE LA NIED DU BISCHWALD ET LA SORTIE DU BAN COMMUNAL DE FAULQUEMONT,
3. DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE 2015,
4. « BUSSGARTEN » - AMENAGEMENTS ANNEXES ET PAYSAGERS,
5. PREVENTION ROUTIERE DEMANDE DE SUBVENTION
6. AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER : EXTENSION LOTISSEMENT DES COQUELICOTS,
7. VENTE ANCIENS CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC.

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la Présidence de Monsieur Guy JACQUES, maire de la Commune de TETING-SUR-NIED, à la suite de la convocation du 03 mars 2015, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : quinze

MEMBRES EN EXERCICE : quinze

MEMBRES PRESENTS : à savoir :

M. Guy JACQUES, Maire,

M. Bernard ALBERTUS, Mme Marie-Laure GROUTSCH, M. Serge ZIMMERMANN, Adjoints,
Mme Stéphanie FLAMMANN, M. Laurent NARAT, Mme Estelle TRIMBUR BAUER, M. Jérôme FLESCHE, Mme Evelyne BECKER, Mme Miretta LACK, Mme Chantal PICCOLI, M. Michel CHEVALIER,
M. Pierre GELEBART, M. Guy KIEFFER, Conseillers municipaux

ABSENT à savoir.

M. Guy CIUNEK

ABSENT à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : à savoir.

M. Guy CIUNEK à M. Pierre GELEBART

Le maire a dénombré 14 conseillers présents à l'ouverture de la séance et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

SECRETAIRE : M. Serge ZIMMERMANN.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 0 : Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

POINT 1 : ACQUISITION FONCIERE ET ALIENATION FONCIERE

Il s'agit d'un terrain appartenant au conseil de fabrique, il y a lieu de régulariser la délibération du 15.07.2014. Ainsi il s'agissait d'acquérir la parcelle 601/115 et non la parcelle 115.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir la parcelle cadastrée section 04 n°601/115, propriété la fabrique de l'église catholique de TETING-SUR-NIED, au prix d'un euro, et autorise le Maire à signer l'acte et les documents y afférents.

*il s'agit également de régulariser pour Jean-Luc ELTER, avec lequel un accord avait été donné pour un délaissé faisant partie de la parcelle section 2 n°70.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle cadastrée section 02 n°745 à Monsieur Jean-Luc ELTER au prix 9,90 € le m², et autorise le Maire à signer l'acte et les documents y afférents.

POINT 2 . AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE LA RENATURATION DU BASSIN VERSANT DE LA NIED ALLEMANDE ENTRE LA CONFLUENCE DE LA NIED DU BISCHWALD ET LA SORTIE DU BAN COMMUNAL DE FAULQUEMONT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation pour la renaturation du bassin versant intermédiaire de la Nied Allemande, pour le projet susvisé, est prescrite sur le territoire des communes de Téting sur Nied, Pontpierre, Faulquemont, Laudrefang, Tritteling-Redlach, Adelange et Vahl les Faulquemont du vendredi 06 février au mardi 10 mars 2015, soit 33 jours.

Le projet de renaturation des cours d'eau du bassin versant intermédiaire de la Nied Allemande vise à améliorer leurs caractéristiques hydrauliques, biologiques et paysagères sur les territoires communaux de Téting sur Nied, Pontpierre, Faulquemont, Laudrefang, Tritteling Redlach, Adelange et Vahl les Faulquemont. Les travaux relèvent des rubriques 3.1.2.0 -3.1.4.0 -3.1.5.0 et 3.2.1.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement et sont donc pour partie soumis au régime d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau. Le S.I.A.N.A (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Nied Allemande), dont le siège social se situe en mairie de Faulquemont, se substitue aux riverains pour le financement et la mise en œuvre du programme de travaux, ce qui justifie de la demande de Déclaration d'Intérêt Général pour ce projet.

Monsieur le Maire relate la réunion du 04.03.2015 avec Monsieur Gaël BEHR, technicien de rivières du SIANA et Monsieur Jean MARINI, président du SIANA, qui a eu lieu en mairie de TETING-SUR-NIED.

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner un avis sur ce dossier.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, décide de donner des avis sur les différents points du dossier et non un avis sur toute l'enquête.

En effet des réserves sur ce dossier sont exprimées par des conseillers.

A l'unanimité les conseillers municipaux émettent un avis favorable à l'entretien ripisylve, bouturage, clôture, diversification du lit mineur, abreuvoir, suppression de l'ouvrage de Métring.

Le conseil à l'unanimité après délibération ne s'oppose pas à l'éventualité de création d'un nouveau lit contournant l'ouvrage latéral de l'ancien moulin. Cependant il demande que ses remarques soient prises en compte. Le chenal devra être plus proche du lit actuel pour ne pas éroder les berges. Les membres de l'assemblée demandent qu'on leur garantisse que les inondations ne soient pas plus importantes.

En ce qui concerne la restructuration du centre village deux conseillers sont opposés à ce projet (BECKER et ZIMMERMANN).

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

La majorité du conseil n'émet pas d'avis défavorable au projet. Toutefois elle demande qu'il n'y ait pas de gabions sur le durbach, face à la maison 48 rue Principale car la route est trop étroite et les réseaux souterrains sont importants.

D'autres problèmes sont évoqués, il s'agira d'en tenir compte si réalisation il y avait, comme l'étanchéité des gabions (d'infiltration d'eau aux maisons), la pente douce au niveau de l'arrêt de bus et le déplacement de ce dernier.

POINT 3. DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE 2015

Monsieur le Maire rappelle que chaque année, la loi de finances prévoit une ligne de subvention appelée « réserve parlementaire » servant à financer, sur justificatifs, différents projets.

Les parlementaires peuvent ainsi soutenir les projets qu'ils souhaitent faire subventionner dans la limite d'une enveloppe prédéfinie.

Monsieur le Maire expose les demandes pour lesquels il propose de présenter un dossier de subvention sur la réserve parlementaire.

Le Maire désire présenter le projet « équipements scolaires ».

	HT	TTC
Matériel sportif	1662.60	1995.12
Revetement antidérapant	3956.80	4748.16
TOTAL		
SUBVENTION PARLEMENTAIRE	2000.00	
PART COMMUNALE	3619.40	

Il est proposé de demander une subvention de 2.000,00 € au titre de la réserve parlementaire pour ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et le plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention de 2.000,00 € au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

POINT 4. AMENAGEMENT BUSGARTEN

Monsieur le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement du Busgarten établi par Monsieur Thomas PYPLA. Comme il l'a déjà été précisé le jeune homme est actuellement en deuxième année de BTS paysagiste et contractuel à la commune par le biais d'un contrat AVENIR.

Le projet génère des remarques de la part de la majorité des conseillers. Le projet apparaît très vaste pour la zone et coûteux, beaucoup de mobilier urbain, beaucoup de fleurissement...

Après délibération et à l'unanimité les conseillers décident que ce projet soit revu. L'enveloppe budgétaire maximum devra être de 15 000,00 € TTC. Cette étude sera montée en collaboration avec Monsieur Thomas PYPLA, la commission des travaux ainsi que la commission fleurissement.

POINT 5 . PREVENTION ROUTIERE DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'association Prévention Routière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer cent euros (100,00 €) de subvention à l'association Prévention Routière pour l'année 2015.

Conseil Municipal – Commune de TETING-SUR-NIED

POINT 6. LOTISSEMENT - CREATION ET LANCEMENT DE CONSULTATION POUR LA MAITRISE D'OEUVRE

Le 03.06.2014, Il était demandé aux membres du conseil municipal de se positionner sur le projet d'extension du lotissement des Coquelicots. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le projet d'extension avait été approuvé. Les propriétaires des immeubles sont d'accord sur le principe.

Monsieur le Maire présente l'esquisse établie par le cabinet de géomètres RIBIC et BOUR.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet et décide la réalisation du lotissement,
- choisit comme maître d'œuvre FLUX, de VILLER-LES-NANCY pour un forfait d'honoraires de 6 800,00 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à engager les procédures réglementaires concernant l'obtention du permis d'aménager et tout document s'y afférant,
- agréé Monsieur le Maire de créer une comptabilité spécifique,
- choisit le Nom du lotissement « coquelicots 2 » pour le permis d'aménager.

Le conseil municipal à la majorité (3 abstentions PICCOLI, GELEBART, CIUNEK) décide que soient installées des cuves de récupération d'eaux sur les terrains, comme cela a été fait sur le précédent lotissement.

7. VENTE ANCIENS CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle que, lors des travaux d'aménagement du centre village, les anciens candélabres d'éclairage public ont été déposés. Ils sont au nombre de 5.

Ceux-ci n'étant pas réutilisés ailleurs, Monsieur le Maire propose de les mettre en vente.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre les candélabres au prix de 200,00 €, le profit de cette vente sera attribué au CCAS.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour :

1. ACQUISITION FONCIERE ET ALIENATION FONCIERE,
2. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE LA RENATURATION DU BASSIN VERSANT DE LA NIED ALLEMANDE ENTRE LA CONFLUENCE DE LA NIED DU BISCHWALD ET LA SORTIE DU BAN COMMUNAL DE FAULQUEMONT,
3. DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE 2015,
4. « BUSSGARTEN » - AMENAGEMENTS ANNEXES ET PAYSAGERS,
5. PREVENTION ROUTIERE DEMANDE DE SUBVENTION
6. AUTORISATION DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER : EXTENSION LOTISSEMENT DES COQUELICOTS,
7. VENTE ANCIENS CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC.

ayant été examinées, Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 22h45.